

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-4-6-1

Séance du jeudi 22 mai 2025

SUBVENTIONS AU TITRE DU SCHEMA ALSACIEN DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JENN Fatima donne procuration à MARTIN Monique
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENT :

ADRIAN Daniel

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 216-2 du Code de l'Education relatif au schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relatif aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-3-6-1 du 21 octobre 2024 relative au Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques pour les années 2025-2029,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-6-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 – Patrimoine et Rayonnement Alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 5 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace du 5 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 5 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 6 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Agglomération de Mulhouse du 6 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace du 12 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien du 12 mai 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 13 mai 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « NE PLUS SOUS-FINANCER LE CONSERVATOIRE DE STRASBOURG » au rapport déposé le 16 mai 2025 par M. Florian KOBRYN.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « NE PLUS SOUS-FINANCER LE CONSERVATOIRE DE STRASBOURG » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

Au titre du Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques (SAEA) 2025-2029

- Attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2025 pour un montant total de 1 782 241 €, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération et selon la répartition suivante :
 - 37 000 € à la ville de Strasbourg pour le fonctionnement de son conservatoire,
 - 112 000 € à la ville de Colmar pour le fonctionnement de son conservatoire,
 - 112 000 € à la ville de Mulhouse pour le fonctionnement de son conservatoire,
 - 1 521 241 € aux 151 structures d'enseignement de Musique, Danse et Théâtre.
- Conditionne le versement de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à la réception de l'attestation de la ou des collectivités concernées, précisant le montant des aides versées (hors avantage en nature) pour l'année en cours, conformément aux dispositions du Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques 2025-2029,
- Approuve les conventions financières à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Villes de Colmar et de Mulhouse pour la réalisation des projets artistiques et culturels 2025 de leurs conservatoires, jointes en annexes 2 et 3 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Approuve les conventions financières pour l'année 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Ecole de Musique de Sélestat, l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg et l'Ecole Artistique de Thann-Cernay jointes respectivement en annexes 4, 5 et 6 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,

- Précise que les subventions en faveur des établissements qui ne sont pas signataires d'une convention financière feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P167	O004	P167E01	T100	(1233) 65-657348-311	261 000 €
P167	O003	P167E01	T100	(1234) 65-65748-311	819 197 €
P167	O003	P167E01	T100	(1233) 65-657348-311	590 301 €
P167	O003	P167E01	T100	(1242) 65-657358-311	111 743 €
TOTAL					1 782 241 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

1 abstention

QUINTALLET Ludivine

27 non-participations au vote

Vincent HAGENBACH, Maire de la Commune de Richwiller

Fabienne ZELLER, Adjointe au maire de la Commune de Pfstatt

Lara MILLION, membre du CA au sein de l'association Espace 110 à Illzach

Nathalie KALTENBACH, Maire de la Commune de Barr

Robin CLAUSS, Adjoint au maire de la Commune d'Obernai

Denis SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Erstein

Catherine GREIGERT, Adjointe au maire de la Commune de Marckolsheim

Jean-Louis HOERLE, Maire de la Commune de Bischheim

Yves SUBLON, Maire de la Commune d'Eschau

Vincent DEBES, Maire de la Commune de Hoenheim

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de la Commune de Lingolsheim

Cécile DELATTRE, Maire de la Commune d'Oberhausbergen

Elisabeth DREYFUS, Adjointe au maire de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden

Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC de l'Elsau et de la Montagne Verte

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein de l'association Pôle Sud

Damien FREMONT, membre de l'AG au sein de l'Association Populaire Joie et Santé

Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de Haute-pierre

Florian KOBRYN, membre du CA au sein du CSC de Neudorf

André ERBS, Adjoint au maire de la Commune Haguenau

Christiane WOLFHUGEL, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Basse Zorn

Chantal JEANPERT, Adjointe au maire de la Commune de Molsheim
Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne
Laurent KRIEGER, Vice-Président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland
Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis
Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjointes au maire de la Commune de Mulhouse
Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar